

# AVIS DE L'OCRCVM

## Avis relatif aux marchés

*Destinataires à l'interne :*  
Affaires juridiques et conformité  
Pupitre de négociation

### *Personne-ressource :*

Sonali GuptaBhaya  
Directrice de la politique de réglementation des marchés  
Téléphone : 416 646-7272  
Télécopieur : 416 646-7265  
Courriel : [sguptabhaya@iiroc.ca](mailto:sguptabhaya@iiroc.ca)

**20-0032**

**Le 13 février 2020**

## Listes des marchés protégés et non protégés

Dans leur [Avis de publication](#) publié le 7 avril 2016<sup>1</sup>, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont indiqué qu'elles publieraient chaque année, en janvier, une liste des marchés affichant les ordres qui ne sont pas protégés (**marchés non protégés**) pour l'application du régime de protection des ordres. Cette liste des marchés non protégés a été publiée aujourd'hui, le 13 février 2020<sup>2</sup>. Les ACVM ont également indiqué que cette liste serait rendue publique sur le site Internet de l'OCRCVM.

Par conséquent, l'OCRCVM publie les listes suivantes des marchés protégés et non protégés, établies par les ACVM. Ces listes seront en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.

<sup>1</sup> [Avis de publication des ACVM](#), Règlement modifiant le Règlement 23-101 sur les règles de négociation - Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 23-101 sur les règles de négociation, Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, vol. 13, n° 14 (7 avril 2016).

<sup>2</sup> Avis 23-326 du personnel des ACVM, Régime de protection des ordres : seuil de part de marché du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021



**(a) Liste des marchés protégés**

Les ordres affichés sur les marchés suivants sont protégés, soit parce que le marché atteint le seuil de part de marché établi, soit parce que les ordres visent des titres qui sont inscrits à la cote de ce marché et qui y sont négociés :

<b>Marché</b>	<b>Part de marché</b>	<b>État</b>	<b>Motif pour lequel il est protégé</b>
NEO-L	3,84 %	Protégé	Seuil de part de marché atteint
CSE	7,91 %	Protégé	Seuil de part de marché atteint
Nasdaq CXC	11,94 %	Protégé	Seuil de part de marché atteint
Nasdaq CX2	4,25 %	Protégé	Seuil de part de marché atteint
Omega	4,66 %	Protégé	Seuil de part de marché atteint
TSX	46,59 %	Protégé	Seuil de part de marché atteint
Bourse de croissance TSX	9,38 %	Protégé	Seuil de part de marché atteint



**(b) Liste des marchés non protégés**

Les ordres affichés sur les marchés suivants seront non protégés, soit parce que le marché n'offre pas de fonctionnalité de négociation automatisée, soit parce qu'il n'atteint pas le seuil de part de marché établi, soit parce qu'il n'affiche pas les ordres :

<b>Marché</b>	<b>Part de marché</b>	<b>État</b>	<b>Motif pour lequel il est non protégé</b>
NEO-N	3,60 %	Non protégé	Absence de fonctionnalité de négociation automatisée
Alpha	7,74 %	Non protégé	Absence de fonctionnalité de négociation automatisée
Lynx	0,07 %	Non protégé	Seuil de part de marché non atteint
ICX		Non protégé	Ordres non affichés
LiquidNet		Non protégé	Ordres non affichés
MATCHNow		Non protégé	Ordres non affichés
Nasdaq CXD		Non protégé	Ordres non affichés
NEO-D		Non protégé	Ordres non affichés